

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 13 décembre 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Monsieur HOAREAU - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Madame BATAILLE - Madame BLAYA - Monsieur MEKHANTAR - Monsieur HAMEAU - Madame CHOLLET - Madame CHARRET-GODARD - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Madame REVEL

Membres excusés :

Madame AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir Monsieur EL HASSOUNI) - Monsieur LOVICH (pouvoir Monsieur DESEILLE) - Monsieur BORDAT (pouvoir Monsieur PRIBETICH) - Monsieur AVENA (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame PFANDER-MENY (pouvoir Monsieur HAMEAU) - Monsieur DURAND (pouvoir Madame BELHADEF) - Monsieur MASSON (pouvoir Monsieur MEKHANTAR) - Monsieur MEZUI (pouvoir Madame EL MESDADI) - Monsieur N'DIAYE (pouvoir Madame ZIVKOVIC) - Madame BALSON (pouvoir Madame CHOLLET) - Monsieur DE VREGILLE (pouvoir Monsieur BOURGUIGNAT)

Membres absents :

Madame TOMASELLI - Madame HERVIEU

OBJET DE LA DELIBERATION

Représentation de la Ville dans divers organismes

Monsieur REBSAMEN expose :

L'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales dispose que « le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, dans les cas et conditions prévus par les dispositions du code et des textes régissant ces organismes ».

En complément ou de manière modificative par rapport aux désignations ayant fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020,

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- procéder à la désignation des représentants de la Ville de Dijon dans divers organismes, dans les conditions proposées :

Collège Jean-Philippe Rameau (suppléance)
Mélanie Balson - suppléante

Collège du Parc
Christophe Avena - titulaire
Fabien Robert - suppléant

Collège des Lentillères
Christophe Avena - titulaire
Fabien Robert - suppléant

Ecole Eiffel
Patrice Château

Syndicat intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du plateau sud dijonnais
(SIPLASUD)
Pierre Pribetich et Patrice Chateau - titulaires
Benoît Bordat et Marien Lovichi - suppléants

Ecole Darcy
Patrice Chateau

Ecole Drapeau
Karine Savina

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 10